

Assemblée communale extraordinaire, 24 mai 2018, à 20h00, **À la Maison des Œuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 19 du mercredi 16 mai 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19.12.2017
2. Discuter et voter un crédit de Fr.16'000.- pour l'achat d'une nouvelle benne à verre avec un broyeur électrique incorporé. Financement par un emprunt bancaire.
Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 300'000.-, destiné au financement de la déconstruction et reconstruction de la Maison des Œuvres, ceci en tant que Maître d'ouvrage du projet en commun avec la paroisse.
Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit à la fin des travaux.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 600'000.- pour la construction et l'équipement d'un Abri PC de 300 places en sous-sol de la Maison des Œuvres.
Financement par un retrait sur le fonds spécial communal de la PC et par des subventions cantonales pour le solde du crédit.
Donner la compétence au Conseil communal pour effectuer le retrait sur le fonds spécial de la PC.
5. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Marie-Lise Brahier et Jean-Daniel Ackermann
<u>Nbre de participants</u>	: 53 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19.12.2017

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 19 décembre 2017 est accepté, avec remerciements à son auteur.

- 2. Discuter et voter un crédit de Fr. 16'000.- pour l'achat d'une nouvelle benne à verre avec un broyeur électrique incorporé. Financement par un emprunt. Donner le compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.**

Bernard Gogniat, conseiller communal, est le rapporteur pour le CC.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

La commune de Lajoux possède la benne à verre la plus ancienne du canton.

Actuellement, il est à la charge du responsable de la déchetterie de casser le verre, avec des moyens qui ne sont plus aux normes pour les assurances et qui limitent beaucoup la capacité d'entreposage.

Le prix de revente du verre ne couvre pas le prix des transports pour la vider.

Il serait rentable et écologique de remplacer cette benne par un nouvelle, munie de trois modules de concassage. Ceux-ci permettraient de diviser par trois les frais liés au recyclage du verre tout en gardant la redevance TEA.

Au nom du Conseil communal je vous recommande d'accepter cet investissement et de donner compétence au CC de contracter un emprunt bancaire de Fr. 16'000.- pour l'achat d'une nouvelle benne et de trois modules de concassage.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 16'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

- 3. Discuter et voter un crédit de Fr. 300'000.-, destiné au financement de la déconstruction et de la reconstruction de la Maison des Œuvres, ceci en tant que Maître d'ouvrage du projet en commun avec la paroisse. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.**

Samuel Gerber, conseiller communal, est le rapporteur pour le CC.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Celui-ci présente le budget supplémentaire pour la déconstruction et reconstruction de la Maison des Œuvres.

Olivier Gogniat présente les nouveaux plans de la Maison des Œuvres, en montrant les modifications qui ont été apportées à l'ancien projet. Il explique par la même occasion le prochain point qui est à l'ordre du jour, soit le sous-sol de la Maison des Œuvres.

Christian Frund demande si la notion de PPE est toujours engagée ?

Raymond Jecker, maire, explique que la Maison des Œuvres est un projet commun entre la Paroisse et la Commune voilà pourquoi une PPE intervient. Par la même occasion il annonce que le moment le plus opportun pour la constituer est, quand la Maison des Œuvres actuelle sera rasée, en raison des frais notariés moins élevés. La PPE sera votée par les deux assemblées dès que le dossier sera prêt.

Jean-Louis Berberat aimerait savoir si la paroisse augmentera aussi son crédit d'investissement, en vue de l'augmentation de celui de la commune ?

Samuel Gerber, conseiller communal, lui répond que la paroisse ne rallongera pas son investissement. La situation reste identique pour celle-ci.

Claude Brahier aimerait savoir pourquoi l'ascenseur ne va pas de la galerie jusqu'à l'abri PC, comme c'était le cas dans le premier projet. Et s'interroge s'il ne faut complètement enlever l'ascenseur du projet.

Olivier Gogniat architecte, lui répond que dans un bâtiment public, les locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Raymond Jecker, maire, ajoute que l'ascenseur ne va pas à l'abri PC car d'une part, il y a une rampe d'accès extérieure et que d'autre part cela rajouterait des frais supplémentaires.

Jean-Louis Berberat se demande, pendant le chantier, si les arbres qui se trouvent devant la Maison des Œuvres actuelle, vont être gardés ou enlevés. En plus de cette question il aimerait savoir quel est le calendrier prévu.

Olivier Gogniat, architecte, lui répond que les arbres vont être préservés, et que c'est un souhait de les garder. Pour la deuxième question, il annonce le calendrier suivant : Les travaux débuteront dès l'obtention du permis de construire, c'est-à-dire mi-juin si tout va bien. La déconstruction ainsi que le creusage et la construction de l'abri dureront quatre semaines environ. Ensuite les travaux de maçonnerie et la construction en bois se feront en début juillet jusqu'à fin octobre. Tout de suite après, viendront les travaux de couverture pour que le bâtiment puisse être hors d'eau pour la fin de l'année. Si tout va bien, la nouvelle Maison des Œuvres pourra être utilisée pour le début de l'automne 2019.

Il annonce que les principales soumissions ont été reçues et vont être bientôt adjudgées. Il ajoute qu'une expertise sur la teneur en amiante, pourra impacter le planning cité ci-dessus.

Raymond Jecker, maire, rajoute que les arbres sont là pour délimiter la place centrale du village, c'est pour ça que la commune a souhaité les garder. Celui-ci émet le souhait de pouvoir faire la Saint-Martin 2019 dans cette nouvelle salle.

Jean-Paul Farine, président des assemblées, précise que si l'assemblée accepte de donner les compétences au Conseil communal, la suite de ce projet se déroulera plus rapidement.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 300'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 600'000.- pour la construction et l'équipement d'un Abri PC de 300 places en sous-sol de la Maison des Œuvres.
Financement par un retrait sur le fonds spécial communal de la PC et par des subventions cantonales pour le solde du crédit.
Donner la compétence au Conseil communal pour effectuer le retrait sur le fond spécial de la PC.

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Quelle drôle d'idée de construire un abri PC dans un village qui s'y est toujours opposé. C'est suite à une interpellation d'un citoyen auprès du canton qui celui-ci nous a contactés.

Je demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Trois éléments principaux ont poussé les autorités communales à entrer en matière. Tout d'abord l'opportunité de la déconstruction de la MdO et de sa reconstruction. Ainsi, pas besoin d'aller faire un gros trou quelque part, sans rien dessus. Et le fait de poser la MdO sur un abri PC stabilise et facilite la nouvelle construction, voire il en diminue quelque peu le coût.

Le deuxième élément est le fait que, renseignements pris auprès des instances cantonales et fédérales, aujourd'hui, on ne construit plus un abri PC pouvant être utilisé ponctuellement comme locaux d'utilité publique, mais on construit des locaux souterrains d'usage public qui pourraient, en cas de catastrophe, être utilisés comme abri PC.

Le troisième élément est d'ordre financier. Le fonds communal de la PC, aujourd'hui à hauteur de Fr. 250'000.-, ne peut être utilisé qu'à cet effet. Nous n'avons même pas pu puiser dedans pour le camion et le matériel des pompiers. Forts de cela, nous avons proposé au Service de la population, avec un appui de Fr. 50'000.- du canton, un abri de 150 places. Et c'est là que le canton nous a demandé d'en doubler la capacité avec la promesse d'une participation supplémentaire de Fr. 300'000.-.

Donc l'engagement de Fr. 600'000.- que le Conseil communal vous propose d'accepter ce soir est en fait un engagement qui ne coûtera rien à la communauté, et qui je le répète facilitera grandement la construction de la nouvelle Maison des Œuvres.

Christian Frund se demande pour quelle raison ce crédit doit être voté, alors que les Fr.600'000.- ne coûteront rien à la commune.

Jean-René Brahier, secrétaire communal, lui explique qu'il est indispensable de passer par l'assemblée pour pouvoir libérer les différents fonds nécessaires.

Celui-ci insiste sur le fait que cette somme sera financée d'une partie par les personnes ayant payées une dispense d'abri PC, dont la somme est sur un fonds qui ne peut qu'être utilisé pour la construction d'un abri. Le montant restant, sera payé par des subventions du canton.

Raymond Jecker, maire, annonce que la commune a déjà réfléchi à quoi pourrait servir cet abri. Il explique que la commune a eu une rencontre avec la fanfare, pour que celle-ci puisse avoir un

local pour ranger ses affaires. Il énonce quelques exemples : local de répétition, couchage pour des scouts ou lors de diverses manifestations, etc...

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 600'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

5. Divers et imprévus

Michèle Crevoisier annonce que le chemin menant aux Crâts est en très mauvais état. Elle demande si des réparations seront effectuées prochainement.

Raymond Jecker, maire, lui annonce que plusieurs chemins ont déjà été refaits, le dernier étant celui des Vacheries. Par la suite il faudra refaire un investissement pour entretenir le reste des chemins communaux. Celle-ci en prend note.

Julien Gogniat, conseiller communal, ajoute que l'ouvrier communal va bientôt combler les nids de poules sur les divers chemins de la commune.

Michèle Crevoisier les remercie d'avance.

Angèle Hirschi remercie la commune d'avoir remis en place le banc se situant le long de la route de la gare de Lajoux.

Jean-Louis Berberat trouve que la SNEP est une catastrophe au niveau de l'odeur. Il constate que la séance d'information ainsi que la votation du crédit n'ont pas encore été faites. Celui-ci aimerait savoir pourquoi ce projet stagne.

Raymond Jecker, maire, annonce que la planification imaginée a eu un contretemps à cause de la décision du Canton, de reporter l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau. Mais que le CC sait que c'est un projet qui devient urgent.

Jean-René Brahier, secrétaire communal, ajoute que des démarches avaient été mises en œuvre mais que le canton a dit de tout stopper. Celui-ci précise que ce projet coûtera environ Fr. 3.5 millions.

Jean-Louis Berberat comprend que le projet ait du retard, mais il recommande d'aller voir le Ministre de l'environnement, M. David Eray.

Raymond Jecker, maire, informe que le CC l'a déjà rencontré. Mais que cette séance n'a pas servi à grand-chose. Par contre, le CC a pu se renseigner pour les subventions que la commune pourrait recevoir. Elle n'y aura droit, que si la commune entreprend la réhabilitation de tout le vallon.

Jean-Louis Berberat s'inquiète de la pollution car celle-ci devient grave. Celui-ci remercie le Maire ainsi que le secrétaire pour leurs réponses.

Raymond Jecker, maire, prend la parole une dernière fois. Tout d'abord, celui-ci remercie la population d'avoir accepté les différents crédits. Par ailleurs, il en fait de même pour le Conseil de

la Paroisse ainsi que celui de la commune et pour finir les membres des deux commissions de la MdO pour leur travail, intéressant mais astreignant.

Il informe les habitants que les divers utilisateurs, réguliers de la MdO, vont avoir la possibilité de faire leurs activités à la cantine du FC La Courtine qui est d'accord de prêter ses locaux. Il les remercie d'avance. Il faudra le contacter pour les demandes d'utilisation de ce local.

Par la même occasion, il annonce que le secrétaire communal se fera, sous peu, opérer des deux épaules successivement. Durant cette période qui durera environ une année, le CC a décidé d'engager l'apprentie actuelle en plus d'une personne à 70%. Pour la raison citée avant, le CC a jugé bon de ne pas prendre d'apprenti cette année.

Christian Frund demande si la personne qui sera engagé à 70% a déjà été trouvée.

Raymond Jecker, maire, lui répond que personne n'a encore été désigné, mais que le CC a reçu plusieurs postulations. Le choix se fera dans les semaines à venir.

Il espère que cette assemblée sera la dernière dans la Maison des Œuvres actuelle, et que normalement la prochaine se fera à la cabane de FC La Courtine.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'Assemblée. Il est 21h24.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier